



Geschäftsstelle

Attn:
Equipe d'encadrement des camps jeunesse FSG

Aarau, le 17. März 2015, sh/202

Déclaration d'auto-responsabilité pour les moniteurs des camps jeunesse FSG

Chers membres d'une équipe de camp jeunesse FSG

L'année dernière, nous avons préparé une déclaration d'auto-responsabilité à l'attention des moniteurs de camps jeunesse FSG. Suite aux réactions reçues, nous avons revu le texte. Nous nous félicitons de vous compter parmi une équipe de camp jeunesse et vous sommes reconnaissants de vous engager dans la lutte contre les abus sexuels à l'encontre des enfants et des jeunes.

Nous ne considérons pas cette nouvelle déclaration d'auto-responsabilité comme une chicanerie mais plutôt comme la représentation de notre chemin commun nous indiquant la manière dont nous, en tant qu'entraîneurs, moniteurs de camp, personnes d'encadrement ou organisateurs de camps jeunesse, abordons ce problème.

Cette année également, tous les nouveaux moniteurs et personnes d'encadrement ont le devoir de lire la déclaration et la lettre d'accompagnement et d'en signer la première page, ce avant le début du camp FSG. Une fois signé, avant le camp, le document doit être renvoyé à la FSG ou au responsable principal de votre camp. Vous avez également la possibilité de remettre la déclaration d'auto-responsabilité au principal responsable le premier jour du camp (idem que pour la fiche personnelle le cas échéant).

Les moniteurs ayant déjà signé la déclaration l'année dernière ne reçoivent pas la nouvelle version cette année.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre soutien et vous souhaitons plein succès pour votre camp jeunesse. En cas de question sur la prévention ou la déclaration, n'hésitez pas à nous contacter.

Meilleures salutations
FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE
Division de la formation

Olivier Bur
Chef de la formation

Nicole Keller
Responsable de la prévention à la FSG